

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil quatorze, le 13 février à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents :** Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Claude BRUCKERT, Marcel BRUNGARD, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Xavier DOMON, Jean-Jacques DUPREZ, Arlette ECABERT, Hubert ECOFFEY, Hervé FRACHISSE, Francis GERARD, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Jean-Claude JACOB, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Daniel NICOLAS, Maurice NICOUD, Pierre OSER, Bernard TENAILLON, Jean-Claude TOURNIER, **membres titulaires** et Gilbert REBER, Patrice SCHWARTZENTRUBER, André THEVENOT et Jean-Claude VALLAT **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

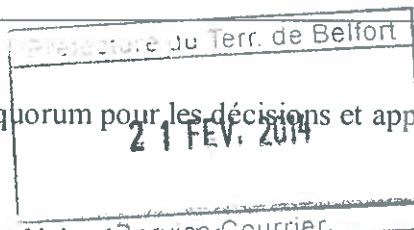
**Étaient excusés :** Mesdames et Messieurs Alain BERGER, Josette BESSE, Daniel BOUR, Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH, Guy BOURQUIN, Laurent BROCHET, Patrice DUMORTIER, Gérard FESSELET, Claude GIRARD, Daniel KUNTZ, Evelyne MANTEY, Sylvie MANZONI, Robert NATALE, Françoise PELCAT, Jean Marc PELLETIER, Cédric PERRIN, Elghazi ZOUNDARI.

**Avait donné pouvoir :** Mesdames et Messieurs Alain BERGER à Jean-Claude VALLAT, Josette BESSE à Bernard LIAIS, Daniel BOUR à André HELLE, Jean-Claude BOUROUH à Jean-Louis HOTTLET, Patrice DUMORTIER à André THEVENOT, Gérard FESSELET à Patrice SCHWARTZENTRUBER, Robert NATALE à Pierre OSER, Jean Marc PELLETIER à Gilbert REBER, Cédric PERRIN à Jean-Claude TOURNIER.

**Assistaient à la séance :** Pierre SCHIRCH, Bernard VIATTE

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
6 février 2014	6 février 2014	En exercice	42
		Présents	28
		Votants	33

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.



Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Arlette ECABERT est désignée.

**2014-01-22 –Maitrise d'œuvre pour l'assainissement de Rechesy-Courtelevant et Florimont**  
*Rapporteur : Jean-Claude TOURNIER*

*Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 3 février 2014*

*Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 13 février 2014*

Le marché concerne une mission de maîtrise d'œuvre pour l'assainissement des communes de Réchesy, Courtelevant et Florimont :

- La création d'un nouveau dispositif épuratoire,
- La création de réseaux de transfert entre les communes,
- La création de réseau séparatif sur les communes de Courtelevant et Florimont,
- La fiabilisation de la collecte sur la commune de Réchesy (amélioration de la collecte et suppression des principaux apports d'eaux claires parasites).

Le coût prévisionnel des travaux est de 3 400 000 € HT.

Le marché est composé d'une tranche ferme (études AVP et PRO pour l'ensemble des travaux projetés) et d'une tranche conditionnelle pour une première phase de travaux (création de la station d'épuration et des réseaux de transfert, pour un montant estimatif de 1 900 000 € HT).

Le marché comprend également l'assistance pour la passation des missions complémentaires. En fonction des capacités des entreprises, ces missions complémentaires peuvent être réalisées par le candidat : dossier loi sur l'eau, relevé topographique, enquêtes de branchements, études géotechnique, coordination SPS.

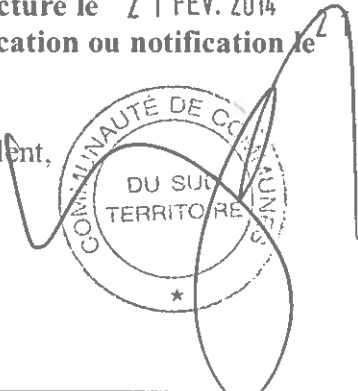
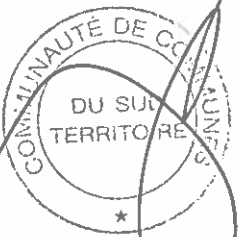
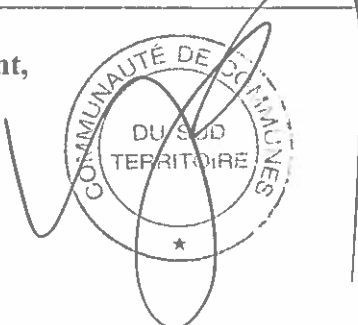
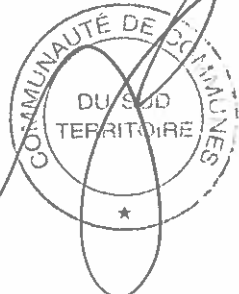
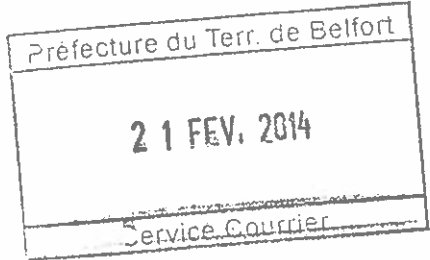
Après consultation des entreprises, la commission d'appel d'offre, réunie le jeudi 13 février 2014 a retenu l'offre économiquement la plus avantageuse proposée, par le groupement IRH/BEJ pour un montant de 126 955 euros HT décomposé comme suit :

- Tranche ferme pour 37 625 euros HT,
- Tranche conditionnelle pour 47 365 euros HT,
- Option mission complémentaire d'assistance à l'étude géotechnique pour 880 euros HT,
- Option mission complémentaire d'assistance à la coordination SPS pour 650 euros HT,
- Option dossier loi sur l'eau pour 4 685 euros HT,
- Option relevés topographiques pour 14 170 euros HT,
- Option enquêtes de branchements pour 21 580 euros HT.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **de valider l'attribution du marché,**

- d'autoriser le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à cette opération.

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p><b>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 21 FEV. 2014</b> <b>Et publication ou notification le 21 FEV. 2014</b></p> <p>Le Président,</p>  	<p>Le Président,</p>   
---	--

